

Image not found or type unknown



Cessation paiement et assemblée générale

Par **pmgis**, le **27/03/2010** à **12:02**

Bonjour,
Je suis associé minoritaire (40%) d'une SARL qui risque d'être en cessation de paiement rapidement.
Le gérant doit il organiser une assemblée générale extraordinaire des associés avant d'aller au tribunal de commerce faire la déclaration ?
S'il ne le fait pas, que risque-t-il ?
Merci de votre réponse
Philippe